

Comprendre les lois sur l'éducation inclusive

Il est important que les familles disposent d'informations générales sur les lois nationales de leur pays ainsi que sur les traités internationaux relatifs aux droits des enfants et des adultes handicapés. Grâce à ces connaissances, les familles peuvent informer d'autres membres de la communauté de l'importance de l'égalité dans le cadre de la loi pour les personnes handicapées, et nous engager davantage à réaliser l'objectif de l'éducation pour tous.

Quelles lois internationales les familles doivent-elles connaître?

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

Presque tous les pays ont ratifié (accepté de mettre en œuvre) la CDPH, qui reconnaît les droits humains des personnes handicapées.

La CDPH contient 50 articles distincts, dont l'article 24 qui reconnaît l'obligation de l'État de « garantir un système éducatif inclusif à tous les niveaux ». La CDPH est le premier traité à reconnaître le droit à l'éducation inclusive en vertu des lois internationales.

Le Comité de la CDPH est l'organisme des Nations Unies qui surveille la mise en œuvre de la CDPH au niveau international. Il rédige également des « Observations générales » pour aider à expliquer comment les gouvernements devraient interpréter la CDPH. Dans son Observation générale 4, concernant l'article 24 sur l'éducation inclusive, le Comité de la CDPH exhorte également les pays qui ont ratifié le traité à allouer suffisamment de ressources et d'incitations pour promouvoir des environnements éducatifs inclusifs plutôt que des environnements ségrégués.

Cadres juridiques régionaux

Outre la CDPH, des traités régionaux traitent du droit à l'éducation des enfants et des adultes handicapés et les familles peuvent les utiliser dans les pays où leurs gouvernements ont signé des traités régionaux. Par exemple:

Africa

Le Protocole relatif aux personnes handicapées en Afrique – ou Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique – reconnaît le droit de tous les enfants handicapés à l'éducation, sur la base de l'égalité avec les autres, ainsi que les aménagements et le soutien « nécessaires pour faciliter leur éducation effective » dans l'article 12.

Il est important que les familles soient également conscientes des traités et lois mondiaux dans les cas où les cadres régionaux et nationaux ne sont pas pleinement conformes aux droits de l'homme mondiaux. Par exemple, le Protocole relatif aux personnes handicapées en Afrique offre aux personnes handicapées le choix de quitter l'éducation ordinaire et de suivre une éducation spéciale, ce qui n'est pas conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les familles peuvent utiliser les lois mondiales sur les droits de l'homme pour lutter contre ces incohérences.

Cadres juridiques régionaux

Amériques

L'article 26 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme exige que les États parties prennent des mesures pour parvenir progressivement à la pleine réalisation du droit à l'éducation pour tous. Bien que les personnes handicapées ne soient pas spécifiquement mentionnées, elles sont incluses dans « l'éducation pour tous » et les familles peuvent utiliser cela pour soutenir leur plaidoyer dans les pays où la convention est ratifiée.

Comment les familles peuvent-elles réellement utiliser les lois régionales et internationales à des fins de défense des droits?

Les familles doivent savoir

- **QUELLES** lois sur l'éducation inclusive au niveau mondial, régional et national sont en vigueur dans leur pays;
- **QUELLES** institutions publiques sont chargées de surveiller et/ou de contrôler le respect des politiques, réglementations, accords, etc. liés à l'éducation inclusive ; et
- **QUI**, u niveau local dans leur propre communauté, est chargé de garantir le respect des lois

Exemples

Nicaragua

Le mouvement familial a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques et des lois au Nicaragua. Par exemple, dans la ville de Boaco, au centre du pays, les familles ont promu une stratégie pour la mise en œuvre du « Règlement pour l'attention aux élèves ayant des besoins éducatifs dans le cadre de la diversité nicaraguayenne (2012) », une loi nationale au Nicaragua qui n'était pas encore une réalité pour les élèves handicapés. Les familles ont comblé ce fossé en proposant une coordination entre les autorités éducatives locales et les autorités nationales. L'organisation familiale ASNIC a soutenu une série de formations efficaces avec des acteurs clés tels que les enseignants et les autorités du ministère de l'Éducation pour que cela se réalise. Ces liens créés par les familles ont contribué à éliminer les obstacles à l'accès, et les réglementations ont maintenant une nouvelle version du Manuel des règles et procédures pour l'éducation spéciale et l'éducation inclusive en conséquence.

Ethiopia

En Éthiopie, les lois internationales sont utilisées lorsque les familles ont des conversations avec les ministères de l'Éducation (MoE) ou les enseignants et les administrations scolaires. Les familles utilisent la CDPH lorsqu'elles dispensent des formations, participent à des réunions invitées par le ministère de l'Éducation et font également référence à la CDPH dans des interviews ou des campagnes médiatiques. Les familles participeront aux contributions aux plans annuels d'éducation en utilisant leurs connaissances de la CDPH, ou évalueront les plans ou rapports existants en fonction de leur conformité aux lois et instruments internationaux. Les familles ont utilisé cette même stratégie lors du processus de renouvellement de la Stratégie nationale d'éducation inclusive (2023-2032), où elles ont plaidé pour le respect de la CDPH de l'ONU et en particulier de l'article 24 de la CDPH et de l'observation générale 4 sur l'éducation inclusive. Les familles s'efforcent également de rappeler au ministre que l'Éthiopie a ratifié et s'est engagée à mettre en œuvre la CDPH et l'Agenda 2030 (y compris l'Objectif de développement durable 4 sur l'éducation) dans le cadre de leur plaidoyer régulier.

À votre tour: Comprendre les lois et les droits sur l'éducation inclusive

Quelles lois pour l'éducation inclusive existent dans votre pays?

National

.....

.....

.....

.....

.....

Régional

.....

.....

.....

.....

.....

International

.....

.....

.....

.....

.....